



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Premier projet de résolution d'un PPCMOI

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 17 mars 2025, a adopté une résolution concernant une demande de PPCMOI en vertu du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **14 avril 2025**, à 19h30 heures, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny sur ce projet de résolution.
3. Ce projet de résolution vise à permettre la construction d'un immeuble de 12 logements sur la propriété située au 205, rue Saint-Louis, alors que des normes de hauteur (étage et en mètre), de marges de recul et de stationnement sont dérogatoires.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
5. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de résolution ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce troisième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

La greffière,

Karine Simard, avocate